



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 3 juillet 2025
Sous la présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
et la vice-présidence de M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation
N°6/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, M. BELLET Jonathan, M. BIZIOU Michael, M. BOSCARI Alexandre, Mme CABRIO Elena, M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme COURTIN Christine, M. DIEDERICHS Thibault, M. DUFRAISSE Bruno, M. ETESSE Jean, M. FOURNIER Laurent, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, Mme GODIER Stéphanie, Mme HERITIER Camille, M. HURON David, M. HUSSENOT Anthony, Mme JOUIN Emilie, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAIRE Elisabeth, M. MERCIER Julien, Mme MILHABET Isabelle, M. MSAOUR Yanis, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme PERETTI Alexandra, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. SERRANO Benjamin, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SIGLOCH Karin, M. TANTI Jean-François, M. TEISSEIRE Pascal, M. TRUBERT Jean-François, Mme VINCIGUERRA Joséphine, Mme YAMOUNI Soraya à compter de 10H10,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme BERTOLOTI Emma à Mme YAMOUNI Soraya à compter de 10H10, Mme BERTRAND Marie-France à M. DOUAI Ali, M. BLANC Frédéric à Mme LEMAIRE Elisabeth, M. BORGESE Franck à M. FOURNIER Laurent, M. BRAU Frédéric à M. MERCIER Julien, Mme CARUCHET Elodie à M. DIEDERICHS Thibault, Mme DEMARIA Samira à M. HURON David, Mme FEDELE Carine à Mme SIBILLE Brigitte, Mme KRAFFT Jackie à M. HURON David, Mme LEMAHIEU Ann à M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme MICHELET Véronique à M. COUNILLON Laurent, Mme N'AIÏT-BOUDA Faïza à M. BAILLY-BECHET Marc, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. COUNILLON Laurent, M. REIS Patrice à Mme COURTIN Christine, Mme RUFINI Alexandra à M. DOUAI Ali, M. VIGROUX Alban à Mme JOUIN Emilie, M. VIZZARI Jean-François à M. BARBIERI Mathieu,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, Mme BAUBIAT Emma, Mme BEHAR Claire, Mme BONFIGLIO Elise, Mme BOUNEMRI Célia, M. BORNEMANN Soren, M. BOURGEOIS Nicolas, Mme BOUVET Océane, Mme FLAMENT Agathe, Mme FONTAINE Geneviève, M. FRANQUET Erwin, M. GARCIA Dimitri, M. HACHEM Elie, M. HARIB Naïm, Mme MONTAGNE Véronique, Mme PAUL Anne-Gaëlle, Mme NAVARRO Jade, M. OTTAVI Jean-Antoine, M. PONTY Yannick, Mme RANDAZZO Alessandra, M. ROUSTAN Valentin, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, M. TORRENTI Camille

INTERVENANTS : Mme ASKENAZY-GITTARD Florence, M. BAQUET Patrick, Mme BARRALIS Séverine, Mme CHALLAN-BELVAL Caroline, M. CREMOUX Pascal, Mme ZIANI Dahbia.

M. DOUAI ouvre la séance à 8h45. Il fait part d'une demande d'ajout d'un point Recherche à l'ordre du jour concernant la Direction par intérim du CTELA.

L'ajout du point à l'ordre du jour est approuvé avec 38 voix pour 3 abstentions.

I.2.- Offre de Formation

I.2.1.- Poursuite de l'examen des demandes de créations de Diplômes d'Etablissement

I.2.1.1.- DIU Psychotrauma - comprendre et soigner l'enfant et sa famille (UFR Médecine)

M. DOUAI accueille la Pr Florence ASKENAZY-GITTARD pour présenter ce DIU.

Mme ASKENAZY-GITTARD indique que ce diplôme s'intègre pleinement dans la politique de l'UFR Médecine de déploiement de l'enseignement de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, thématique développée depuis de très nombreuses années à UniCA avec une intensification du travail mené suite aux traumatismes vécus par les familles des victimes après les attentats du 14 juillet 2016, dans le cadre duquel a été créée sur le site de Lenal une unité pilote dédiée spécifiquement aux enfants et aux familles largement tournée vers le psychotraumatisme de l'enfant.

Dans ce cadre, parallèlement aux recherches qui sont menées, il a été souhaité d'intégrer une proposition d'enseignement afin de pouvoir former des professionnels de santé à cette thématique, de façon à ce que puisse s'organiser un vrai tissu de prévention avec la présence de 12 centres régionaux psychotrauma au niveau national dont le centre PACA-Corse coordonné par Mme ASKENAZY-GITTARD.

Cette formation est donc proposée par un certain nombre de PUPH en psychiatrie et par la représentante nationale des cellules d'urgence médico psychologique. Elle s'adressera à des professionnels de santé tels que les médecins généralistes et les internes mais également des professions de santé associées du domaine paramédical ou plus largement à des étudiants de niveau M2 puisqu'au-delà de la médecine et de la psychiatrie, la compréhension du psychotrauma peut intéresser d'autres disciplines. Il s'agit donc d'un DIU qui fédèrera autour d'UniCA, 5 autres universités :

-Aix-Marseille Université, avec le Dr GUIVARCH qui portera la formation, spécialiste en médecine médico-légale de l'enfant et de l'adolescent, il est également docteur en Droit,

- l'Université de Versailles avec le professeur Pr SPERANZA, Directeur de recherche d'une équipe de l'INSERM en épidémiologie, qui travaille sur les psychotraumas dits « complexes » qui sont les psychotraumas répétés depuis la petite enfance,

- l'Université de Brest avec le Pr BRONSARD qui a mené une étude nationale sur les psychotraumatismes complexes au sein de l'aide sociale à l'enfance où plus de 2/3 des enfants présentent des traumatismes répétés,

-l'Université de Lyon où le Dr PRIETO propose un module particulier de simulation qui constituera un module optionnel permettant aux étudiants d'aller passer une semaine entière à Lyon afin d'accéder à une formation en simulation directe sur l'urgence médico-psychologique en cas de catastrophe,

- l'Université de Poitiers avec le Pr GICQUEL qui mène un travail sur le psychotraumatisme en lien avec les nouvelles technologies et notamment la mise en place d'applications pour les enfants et les familles.

Ce DIU permet donc d'avoir un panel d'universitaires complémentaires qui offrent une formation suffisamment étendue pour permettre à des professionnels de santé d'aborder la problématique sociétale du psychotrauma qui prend aujourd'hui de plus en plus d'importance.

La formation s'étalera sur 2 années avec 125 heures de cours, 4 h de conférence plénière et 2 stages de 30 h clinique ou de recherche.

6 modules obligatoires portent en 1^{ère} année sur les différents types de psychotraumas, la clinique du psychotrauma de l'enfant, la thérapeutique des psychotraumas de l'enfant, les aspects médico-légaux (qui intégreront des conférences plénières), et en 2^{ème} année sur l'approche interdisciplinaire et sur un module de recherche. Un module optionnel concernera en 2^{ème} année, la pratique et la simulation dans les psychothérapies pour l'adulte.

Au second rapporteur qui s'interroge sur la complémentarité avec le DU psychotrauma déjà existant ainsi que sur le master 1 et 2 psychotrauma et qui souhaite savoir si dans ces diplômes existants, l'aspect enfant et adolescent avait été pris en compte et s'il n'y a donc pas de redondances entre les formations, Mme ASKENAZY-GITTARD précise

qu'elle intervient également dans le DU psychotrauma et que la nouvelle proposition de formation constitue un complément et une extension, l'enseignement qui concerne les populations pédiatriques existait déjà dans le premier DU et était assuré par ses soins et par son équipe mais il s'agissait d'un enseignement plus sommaire totalement différent de ce qui est proposé dans la nouvelle formation. Le M1 et le M2 sont pour leur part beaucoup plus axés sur les psychothérapies et notamment la méthode EMDR. LE DIU présenté propose quant à lui une capacité de formation beaucoup plus importante et le public concerné est totalement différent.

Le second rapporteur fait ensuite part de ses interrogations sur les questions de volume horaire et fait observer qu'une des lignes du tableau n'a pas été prise en compte. Le volume horaire à afficher devrait donc être de 177 H EqTD. Il est par ailleurs observé qu'il est indiqué 72 h à valoriser et à intégrer dans le coût de formation sans qu'il soit précisé à quoi ces heures correspondent.

Mme ASKENAZY-GITTARD indique que les enseignants-chercheurs universitaires de pédopsychiatrie qui interviendront n'auront pas de rémunération et que dans le volume horaire sont inclus les conférences et les stages associés.

M. DOUAI précise qu'indépendamment du paiement des heures de formation, il convient qu'un volume horaire cohérent apparaisse clairement dans le document.

Le rapporteur s'interroge ensuite sur les effectifs car il est indiqué d'une part que le DU pourra accueillir 70 étudiants maximum par université et que par ailleurs il était indiqué 70 étudiants en tout.

Mme ASKENAZI confirme qu'il s'agit bien de 70 étudiants par université, avec 50 places en formation continue et 20 en formation initiale. Elle précise qu'elle va apporter les corrections aux documents et que le volume horaire total par étudiant prévu est de 135 heures.

A M. DOUAI qui s'interroge de savoir si des frais de mission sont envisagés, Mme ASKENAZY-GITTARD répond qu'il n'en a pas été prévu compte tenu du format hybride et d'une importante dématérialisation qui concerne la majorité des enseignements, le module de mise en situation est quant à lui proposé à l'Université de Lyon avec l'équipe locale ne générera donc pas ce type de frais.

Elle confirme à la demande de M. BAILLY-BECHET qui s'étonne de l'importance du nombre de participants prévus, qu'il est bien de 70 étudiants pour chacune des universités partenaires et indique que le DU psychothérapie de l'Université Paris Cité compte, par exemple, plus de 300 étudiants par année. Elle ajoute que l'offre dans le domaine du psycho trauma pédiatrique est aujourd'hui extrêmement réduite, un DIU existant déjà avec des universités du Nord et de l'Est de la France et un projet étant en cours pour les universités du quart Sud-Ouest. il y aura donc 3 DIU qui couvriront le territoire national, et au vu de la demande il a été convenu d'offrir cette opportunité à un large public pour pouvoir notamment former rapidement un maximum de paramédicaux à la problématique du psychotrauma pédiatrique. Elle convient qu'accueillir beaucoup d'étudiants présente l'inconvénient de peu les connaître et de proposer une formation moins individualisée, une forme d'individualisation devrait toutefois être possible par le stage en simulation où le nombre d'inscrits a malheureusement dû être limité. Une recherche de logement à cout réduit sur Lyon pour accueillir ces étudiants étant actuellement menée.

Concernant l'articulation avec master psychotrauma M. DOUAI fait part de ses interrogations du premier rapporteur en termes de publics visés et de contenu. Mme ASKENAZY-GITTARD confirme que les contenus des 2 formations sont très différents et que les publics visés ne sont également pas substituables, les professionnels de santé inscrits dans le master ayant en général pour objectif de poursuivre leurs études vers une thèse.

M. DOUAI fait par des avis des deux rapporteurs favorables avec des réserves.

Le second rapporteur indique que certaines réserves peuvent être levées compte tenu des explications données en séance par le porteur, mais continue toutefois à s'interroger sur l'hétérogénéité du large public visé tel qu'il est mentionné dans la maquette.

M. DOUAI fait part des interrogations du premiers rapporteur sur certains coûts directs liés à la formation auxquels Mme ASKENAZY-GITTARD a apporté une réponse en indiquant qu'ils étaient absents.

M. CREMOUX précise que pour l'ensemble des diplômes d'établissement du secteur santé, les enseignants-chercheurs ne sont pas rémunérés pour effectuer leurs enseignements mais que les heures sont quand même prises en compte dans la fiche au cas où les interventions seraient effectuées par des vacataires extérieurs qui seraient rémunérés, le coût affiché correspond donc au coût maximum qui, d'une manière générale, n'est jamais atteint.

Le DIU Psychotrauma - comprendre et soigner l'enfant et sa famille est approuvé avec 39 pour et 6 abstentions.

I.1.1.2.- DU Anatomie pour l'artiste

Monsieur DOUAI accueille le Pr Patrick BAQUÉ et Mme Caroline CHALLAN-BELVAL connectés pour présenter ce dossier.

M. BAQUÉ explique que dans un laboratoire d'anatomie, on étudie la structure squelettique du corps humain et que l'anatomie est enseignée par des leçons traditionnelles au tableau noir, le collège médical français des professeurs d'anatomie maintenant cette pratique pédagogique qui se révèle toujours très efficace même si les outils numériques les plus modernes peuvent être parfois associés. Il est également procédé à la dissection des corps donnés à la science pour un enseignement concret de la réalité anatomique.

Cet outil pédagogique classique qui s'adresse habituellement à des étudiants en médecine a souhaité être utilisé pour un enseignement d'anatomie aux artistes.

Mme CHALLAN-BELVAL, artiste et professeure de dessin à la Villa Arson développe depuis 2 ans un enseignement expérimental intitulé « Art + architecture - Du corps humain au corps urbain » qui permet, à partir du dessin, une double approche du corps : celui de l'individu et celui de la ville en tant qu'organisme structuré vivant et porteur de repères. L'approche est fondée sur l'observation du réel par le dessin, il est observé la structure cachée et la ligne qui sous-tend la forme et c'est donc dans ce cadre innovant qu'est né le projet de Diplôme Universitaire d'anatomie artistique. Ce projet a déjà fait l'objet d'un début de collaboration entre la Villa Arson et la faculté de Médecine à l'occasion d'un workshop « morphologie » qui s'est tenu en novembre dernier, ainsi un cours a lieu à la Villa Arson le jeudi soir pendant 4 heures sur tableau noir avec modèles vivants et le lendemain le cours porte sur l'étude architecturale en immersion dans le sujet. Lors de ce workshop organisé avec des écoles d'Art du Sud Mme CHALLAN-BELVAL a contacté la faculté de médecine et le Pr BAQUÉ qui les a invités à utiliser le matériel du laboratoire d'anatomie et à suivre des séances de dissection qui se sont révélés être une expérience tout à fait passionnante pour les étudiants artistes. L'intérêt de cette expérience repose d'une part sur le fait qu'elle se situe sur un enjeu de représentation du corps permettant la découverte d'une autre manière de représenter le corps, sur une étude avec des moyens beaucoup plus approfondis et d'autre part sur le fait qu'une connaissance fondamentale est transmise et qu'à cette occasion un échange interdisciplinaire avec les étudiants de la faculté de médecine s'est tenu dans les semaines qui ont suivi le workshop, ces échanges ayant pu avoir lieu au hasard des rencontres. L'idée est donc que les étudiants qui le souhaitent, inscrits à l'UFR Médecine ou dans d'autres disciplines telles que kinésithérapie, orthophonie ou encore histoire de l'art, soient invités à participer dans le cadre du DIU.

Le premier rapporteur fait part de ses interrogations sur l'organisation du DU et souhaite savoir si ces enseignements seront intégrés aux enseignements de la Villa Arson.

M. BAQUÉ précise que les étudiants de la Villa Arson ont des cours tous les jeudis en morphologie et donc que les enseignements du DIU seront intégrés à leurs cours et les inscriptions au DIU leur permettra de participer en plus à 6 séminaires de 2 jours dans l'année. Il s'agira de séminaires segmentés relatifs au corps humain sur des jeudis et des vendredis où il sera proposé à la fois de l'anatomie descriptive et de l'anatomie artistique. Ces séminaires ont été pensés en y associant un ensemble d'intervenants.

Le rapporteur s'interroge donc de savoir quelle est la logique du DIU dans la mesure où l'essentiel des enseignements est déjà intégré au cursus de la Villa Arson.

M. BAQUÉ souligne ce que ce DU est également ouvert à des candidats extérieurs mais qu'il intègre les étudiants en art de manière automatique. Des promotions de 30 à 40 étudiants sont espérées chaque année, il s'agit donc d'un diplôme ouvert à tous mais qui repose sur des enseignements déjà existants avec quelques enseignements complémentaires.

Mme CHALLAN-BELVAL explique qu'il y aura également une table ronde une fois par semestre qui réunira des chercheurs du domaine de l'histoire de l'art et de médecine pour échanger sur les parties du corps abordées sur les œuvres liées à l'histoire de l'art.

M. BAQUÉ répond ensuite au rapporteur qui s'interroge sur une éventuelle prospection d'étudiants extérieurs à la Villa Arson qui aurait pu être effectuée, que des annonces vont être publiées sur les réseaux sociaux s'adressant par exemple aux étudiants de la Villa Thiole. Les étudiants seront acceptés sur dossier mais il convient que pour l'instant

le nombre de candidatures reste incertain. Il précise qu'une offre de formation qui regroupe de l'anatomie classique et de l'enseignement d'art autour du corps humain n'est proposée nulle part ailleurs en France et souligne donc l'originalité du projet qui peut intéresser différents types de publics de tous âges. Une large publicité est donc envisagée pour viser un public encore inconnu qui va émerger au fur et à mesure.

À M. BELLET qui souhaite savoir comment vont se répartir les recettes entre l'université et la Villa Arson, M. BAQUÉ répond que la soutenabilité financière permettra de les diviser en deux, avec un tarif d'inscription de 2500 € la recette attendue est de 37 500€ et les dépenses sont évaluées à 24 400€, l'autofinancement de la formation permettra donc une répartition entre les 2 composantes.

A Mme LAUDATI qui souhaite savoir si une place a été prévue à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative qui pourrait permettre de construire des outils d'analyse, M. BAQUÉ répond que pour l'instant cette question ne s'est pas posée car il a été souhaité conserver des bases assez classiques relevant de l'enseignement de l'anatomie traditionnelle, de la morphologie et de la représentation du corps humain dans l'art, mais il pense qu'avec la pratique le cours pourra être modernisé et qu'une adaptation aux nouvelles technologies pourrait se faire en fonction de la réaction des étudiants.

Mme GODIER observe que cette démarche pourrait s'inscrire dans une des dimensions stratégiques de l'IDEX et souhaite savoir si cela a été envisagé. M. BAQUÉ confirme que c'est dans la perspective d'une politique qui consiste à unir des composantes dans des projets communs que le projet a été pensé et qu'il peut donc tout à fait s'insérer dans cette dimension stratégique.

Il précise ensuite à la demande de M. MERCIER que les étudiantes de la Faculté de Médecine ainsi que ceux de la Villa Arson ne paieront pas l'inscription au DU et que le tarif de 2500€ qui correspond au prix moyen des DU proposés en médecine, s'appliquera uniquement aux étudiants extérieurs à ces deux composantes. Les recettes serviront principalement à financer la venue d'experts pour la tenue de workshops et de réunions autour de la représentation artistique.

Au rapporteur qui s'interroge concernant les volumes horaires affichés, M. BAQUÉ indique qu'il est difficile d'indiquer un nombre d'heures précis compte tenu que l'enseignement se déroule sur toute une journée le jeudi au laboratoire d'anatomie et le vendredi à la Villa Arson mais que le nombre de d'heures de cours se situerait entre 90 et 100 heures.

Il indique ensuite à la demande du rapporteur que l'évaluation se fera sur le dépôt d'un mémoire à la fin du cursus ainsi que sur l'assiduité obligatoire aux séminaires et qu'il sera ensuite demandé à chaque étudiant de produire une œuvre d'art portant sur une région anatomique de leur choix au vu de l'ensemble des enseignements qu'ils auront suivis. Ainsi la validation du diplôme ne se fera pas sur des connaissances atomiques pures mais sur les capacités créatrices par rapport à la science anatomique.

Aux interrogations de M. MERCIER sur la possibilité de faire financer le DU par des entreprises dans le cas où une alternance serait envisageable M. DOUAI répond que l'alternance n'est pas possible pour les DU. M. BAQUÉ indique toutefois que les candidats qui seront financés dans le cadre de leur formation professionnelle seront les bienvenus dans le DU et il espère que le succès de la formation passera également par ce type de clientèle, mais il confirme qu'avec la proposition d'une science dure qui doit s'ouvrir aux besoins des artistes, le projet de ce DU peut, dans un sens, constituer un saut vers l'inconnu.

M. CREMOUX fait observer qu'il n'est pas indiqué dans la fiche financière que les étudiants de la Faculté de Médecine et de la Villa Arson n'auront pas à s'acquitter du tarif de 2500 €.

Mme SIBILLE se déclare choquée par l'utilisation des corps donnés à la science à des fins artistiques et fait part d'un problème éthique qui devrait être soulevé.

Madame LAUDATI confirme l'originalité du projet mais regrette que ne soient pas associées des techniques plus innovantes de modélisation qui pourraient se révéler un outil d'analyse pertinent pour l'étude du corps humain et éviter de passer par la dissection des cadavres, elle souligne que ces derniers constituent un don fait à la science et non à l'art.

M. CREMOUX précise qu'un référent éthique est présent à l'université et qui lui appartiendra de se prononcer sur ce point.

Le premier rapporteur continue à s'interroger sur la présence hebdomadaire des enseignements dans le programme des étudiants de la Villa Arson et leur inscription en parallèle dans le DU.

Conseil Académique n°6 du 03/07/2025

Le second rapporteur confirme que, sur le fond, le principe du diplôme propose un rapprochement intéressant, il fait part cependant de ses interrogations sur le montage de la maquette ainsi que sur le public cible et d'une manière générale sur l'articulation globale de la formation avec un objectif qui demeure assez obscur. Il relève qu'au niveau du programme, le descriptif des enseignements est assez flou et il est difficile de savoir quels sont les enseignements spécifiques et ceux qui sont mutualisés.

M. DOUAI relève deux écueils avec d'une part une articulation floue entre les enseignements obligatoires des étudiants de la Villa Arson et ceux d'une partie de ce public cible qui s'inscrirait au DU pour suivre les séminaires, et d'autre part un tarif affiché dans la fiche financière qui ne correspond pas à la présentation faite en séance avec une incertitude quant aux effectifs et au public qui pourraient s'inscrire, qui ne permet pas une évaluation précise des recettes. Il conclut donc à un caractère immature du dossier, contrairement à l'ensemble des Diplômes d'Etablissement précédemment évalués, il semble il n'y ait pas eu pour ce diplôme un travail de prospection effectué en amont. Il pense donc que le projet pourrait être représenté au CAC en étant consolidé et souligne que contrairement à l'ensemble des autres DU/DIU de Médecine qui s'adressent à un public très ciblé de formation continue, le segment concerné par ce diplôme demeure beaucoup trop vague. Dans ce cadre, il pense qu'une discussion doit être menée avec la Villa Arson afin que soit notamment apportées les précisions nécessaires au niveau financier.

Mme LEMAIRE s'interroge de savoir si compte tenu d'un contexte financier particulièrement difficile, il ne serait possible d'intégrer ce type de formation directement dans le cursus initial des étudiants, M. DOUAI confirme que c'est le cas pour une partie des étudiants de la Villa Arson qui constitue le public cible initial. Elle pense que l'intégration dans le cursus pourrait être étendue à d'autres étudiants tels que ceux inscrits en histoire de l'art par exemple.

M. FOURNIER regrette que ce DU ne soit tourné que vers une seule forme d'art qui est le dessin car il pense que l'anatomie peut également être en lien avec la musique par exemple, dans le cadre des troubles musculosquelettiques des musiciens, il aurait donc souhaité que soit intégré au projet une partie réflexivité faisant apparaître comment l'anatomie de l'artiste pourrait être déterminée par sa pratique artistique. Il suggère donc qu'au-delà de la représentation artistique de l'anatomie, cette suggestion visant à élargir le champ du DU puisse être creusée.

A M. HURON qui s'interroge sur le seuil de rentabilité, M. DOUAI indique qu'il ne peut être calculé puisque les informations données à l'oral ne correspondent pas aux éléments qui figurent dans la fiche de soutenabilité. M. CREMOUX indique qu'il a opéré un nouveau calcul en fonction des éléments qui ont été donnés en séance et pour que le DU soit rentable il conviendrait d'avoir 5 inscrits au tarif de 2500€.

M. BELLET regrette que puisse être écartée une collaboration originale avec la Villa Arson et pense que ce serait un mauvais signe donné par l'Université, il se dit convaincu que la formation serait susceptible de drainer un large public sur l'ensemble du territoire puisqu'elle serait unique en France.

M. DOUAI précise qu'il ne s'agit pas d'un rejet définitif du dossier mais qu'un travail sur un certain nombre de sujets doit être mené, concernant notamment le modèle économique, le public cible, la nature du partenariat. Ainsi, le projet retravaillé pourrait être représenté au CAC en décembre.

Il propose donc un avis défavorable en l'état qui impliquera un accompagnement et un travail conjoint avec l'UFR Médecine et la Villa Arson.

Le projet de DU Anatomie pour l'artiste est rejeté en l'état avec 45 pour 2 contre 5 abstentions.

I.2.2.- Autres modifications de maquettes et de MCC

I.2.2.1.- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

M. DOUAI indique qu'à la rentrée prochaine la 2ème année de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ouvrira à Nice et qu'il convient donc de valider les maquettes proposées contenant à la fois les éléments de la 2e année et de la 3e année. 42 étudiants sont attendus pour intégrer le premier cycle au mois de septembre, le dossier a été travaillé en collaboration avec les équipes du Dr Remy COLLOMP et la Direction de la Formation qui en a vérifié la conformité et n'a pas émis de remarques particulières.

Il précise à la demande de Mme HERITIER, que seule la 2ème année ouvrira en septembre et qu'à terme 70 étudiants seront prévus par promotion. Pour cette année les étudiants niçois ont eu le choix entre les universités de Nice et de

Marseille, mais à compter de l'année prochaine les étudiants ayant effectué leur LAS à Nice y poursuivront leurs études de Pharmacie.

Les maquettes du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques sont approuvées avec 48 voix pour 3 contre et 2 abstentions.

I.2.2.2.- Compétences Transversales - Modifications maquettes L2

M. DOUAI rappelle que l'an dernier avait été voté la maquette qui ne contenait que les intitulés des 2 UE de compétence transversale de L1, la nouvelle structure des CT ayant été validée en décembre 2023 pour les niveaux L1 à L3. L'ouverture du niveau L2 en 2025-26 s'opère donc selon cette même structure.

A la demande de Mme OURIACHI, M. DOUAI répond que les MCC tendent progressivement vers le contrôle continu intégral.

Mme HERITIER fait part de problèmes rencontrés avec des compétences transversales de L3 qui diffèrent du tronc commun, avec souvent l'absence de MCC validées pour les secondes sessions pour ce type de CT spécifiques. Ainsi les étudiants qui n'ont pas validé la 1ère session ne peuvent composer en 2ème session car il n'a pas été prévu de MCC associées. Elle souligne que dès que l'on se dirige vers l'individualisation des parcours en L3, cet angle mort sur les MCC peut être observé.

M. DOUAI répond qu'avec les nouvelles maquette une nouvelle modalité repose sur le recalcul et pas sur l'organisation d'une 2ème session, le problème ne devrait ainsi plus se poser à l'avenir. En revanche concernant les compétences transversales actuelles, il convient de régler le problème très rapidement là où il se présente et donc de l'aborder dès demain lors d'une réunion qui se tiendra sur le sujet des compétences transversales avec l'ensemble des parties prenantes.

Il précise ensuite à la demande de M. DIEDERICHS que le vote de ce jour ne porte pas sur une modification de maquette à proprement parler mais sur de nouvelles compétences qui remplacent dans le cadre de la nouvelle accréditation, celles qui étaient en place précédemment. Il indique que la structure est différente et que le nombre de cours n'est pas le même que par le passé où il y avait jusqu'à présent une UE de 6 ECTS qui comportait 3 ECUE alors que la nouvelle mouture prévoit 2 UE de 3 ECTS chaque semestre content au total 4 ECUE. Il précise qu'il avait été chargé de mener un travail de bilan des compétences transversales au précédent mandat du CAC qui avait permis d'aboutir sur ces propositions en prenant en compte le temps de travail des étudiants, des questions ayant été ajoutées dans les questionnaires d'évaluation sur ce point.

Les maquettes de L2 des Compétences Transversales sont validées avec 44 voix pour et 10 abstentions.

I.2.2.3.- MCC du CUEFLE (Centre Universitaire d'Études en Français Langue Étrangère)

M. DOUAI précise et qu'il n'y a pas de modification de maquette à ce niveau et qu'il ne s'agit que d'évolution de modalités d'évaluation. Il rappelle que le vote des MCC est en règle générales délégué aux composantes qui les font voter par leurs conseils, mais que s'agissant du CUEFLE qui est porté par le service commun en langue et qui n'est donc rattaché à aucune composante ni doté d'aucun conseil, il appartient au CAC de se prononcer sur les MCC envisagées.

Il indique que les propositions sont basées sur des retours d'expérience et vise à proposer une amélioration.

Les Modalités de Contrôle des connaissances du CUEFLE sont approuvées avec 40 voix pour 2 contre 10 abstentions.

I.2.3.- Convention Internationale : Accord de candidature relatif au programme de double diplôme entre UniCA et Indraprastha Institute of Information Technology Delhi (IIITD) Établissant un double diplôme dans le domaine de la Biologie Computationnelle

Mme ZIANI, Chargée des conventions internationales à la DDIE indique qu'il s'agit d'un projet de double diplôme international concernant un cursus porté par l'EUR LIFE dans le cadre du campus franco-indien soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur auquel participe activement université Côte d'Azur.

il s'agit d'une coopération scientifique dans le domaine de la biologie computationnelle, qui prévoit une mutualisation de l'enseignement et une reconnaissance croisée des crédits obtenus par équivalences. Pour UniCA la formation concernée est le master sciences de la vie parcours « biologie computationnelle ». L'organisation du programme se déroule sur 2 ans, la première année se tient dans l'établissement d'origine et la deuxième année se fait en mobilité. 6 mois de stage sont prévus en 2e année et la validation du parcours s'effectue avec 120 ECTS. La sélection concerne 3 étudiants maximum par partenaire et par année. Les droits d'inscription sont payés dans l'université d'origine et il n'y aura pas de droits différenciés applicables aux étudiants qui viendront à UniCA. Le niveau d'anglais minimum est le niveau B2. L'encadrement à Nice est effectué par Le Pr Laurent COUNILLON et le coordinateur pédagogique est M. Christophe BECAVIN.

Les frais de mobilité sont à la charge des étudiants eux-mêmes mais ils peuvent toutefois faire appel à divers dispositifs d'aide mis en place par UniCA. La durée de la convention est de 4 ans à compter de 2025-2026 et correspond à la durée d'accréditation du diplôme (même si une coquille à corriger dans le texte fait apparaître l'année 2024). Des clauses exceptionnelles sur le traitement de données à caractère personnel ont par ailleurs été prévues.

Mme ZIANI précise enfin que les instances du partenaire indien ont validé le projet.

M. COUNILLON rappelle le contexte du campus franco-indien parti d'une initiative d'il y a quelques années de la Présidence de la République conjointement avec les Ministères des Affaires Etrangères et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il rappelle que, d'un point de vue géopolitique, l'Inde qui compte 1,4 milliards d'habitants avec un nombre d'étudiants considérable, constitue une des nations ayant la croissance technologique la plus forte et qu'il est un pays dans lequel la tradition scientifique est très intense avec de lourds investissements dans ce domaine. L'idée a donc été de monter en biologie et santé un maximum de 4 campus franco-indiens qui associent des universités françaises ou des consortiums d'enseignement supérieur français à des universités indiennes.

Suite au lancement d'un appel d'offre compétitif, une quinzaine d'universités ont répondu dont université Côte d'Azur qui avait déjà développé des relations avec plusieurs universités indiennes depuis 2017-18. M. COUNILLON avait porté le projet à l'époque en sa qualité de directeur de l'EUR LIFE. 4 projets ont été finalement sélectionnés portés respectivement par l'Université de Paris- Sorbonne, par un consortium constitué des 4 ENS, par l'Université Lyon en association avec l'Université de la Réunion et par UniCA.

Des mobilités entrantes et sortantes ont donc été lancées associées dans ce cadre à des bourses de 1000€ par mois ainsi qu'à des gratifications concernant les stages. Le cahier des charges consiste à monter des collaborations en recherche en établissant des workshop des projets croisés et également de mettre en place des formations croisées qui ne comptent pas forcément beaucoup d'étudiants. La biologie computationnelle a été choisie compte tenu de la spécialisation de l'institut indien partenaire. L'idée est qu'en première année un échange s'effectue au niveau des enseignants et en deuxième année l'échange concernera les étudiants sur des enseignements déjà existants mutualisés des 2 côtés.

Aux interrogations de M. TANTI sur les aides accordées aux étudiants indiens pour venir en France, il précise que pour l'instant les bourses sont de 1000€ dans les 2 sens mais que les étudiants indiens en stage dans les labos en France peuvent percevoir des gratifications de l'ordre de 600€ par mois. Les étudiants français sont quant à eux logés sur les campus en Inde alors qu'en France le Welcome Center n'est prévu que pour les doctorants et postdocs et ne peut accueillir des étudiants de master. Les difficultés liées à l'hébergement font que les cohortes accueillies sont faibles et tournent autour de 3 étudiants.

M. COUNILLON répond à M. BAILLY-BECHET qu'un travail est mené sur cette convention depuis 2 ans mais que du retard a été pris, des accords particuliers ayant dû être trouvés compte tenu notamment de législations différentes entre les 2 pays au niveau de la propriété intellectuelle.

A M. BARBIERI qui souhaite savoir si les étudiants utilisent des ressources informatique française ou indienne M. COUNILLON indique qu'un serveur à destination des étudiants avaient été achetés proposant un savoir pédagogique dimensionné pour les étudiants de master, M. BAILLY-BECHET confirme le bon fonctionnement du serveur et indique qu'en Inde les étudiants ne rencontrent pas non plus de problèmes pour l'utilisation des serveurs mais il remarque qu'il n'y a pas d'usage croisé de ces serveurs.

À M. MERCIER qui s'interroge sur le côté environnemental du projet qui peut concerner d'une manière générale l'ensemble des conventions avec les pays lointains, M. COUNILLON confirme que le problème est bien pris en compte, ce qui explique en partie le petit nombre d'étudiants concernés. D'une manière générale deux notions sont retenues, la première est liée au coût en CO2 lié à la mobilité d'un étudiant et la deuxième concerne l'exposition de jeunes étudiants à un environnement international dans un pays avec une culture éloignée de la nôtre. La possibilité d'internationaliser les étudiants afin de leur faire prendre conscience que l'Inde est un pays avec lesquels peuvent être tissés des liens durables constitue du point de vue de M. COUNILLON, un bénéfice supérieur au coût en CO2 mais il fait part également de son souci de veiller à avoir un comportement sélectif en termes de moyen de déplacement.

M. DOUAI précise que la politique de l'établissement consiste à privilégier, au-delà de l'Europe, des partenariats stratégiques en nombre restreint et que le Ministère a reproché à l'établissement cette insuffisance de partenariats, l'Université tient cependant à limiter leur nombre est à s'attacher davantage à leur qualité.

Aux interrogations de Mme LEMAIRE concernant la notation des étudiants et la diversité des règles qui sont appliquées et qui apparaissent peu cohérentes, M. COUNILLON répond que le partenaire indien a été très pointilleux sur la correspondance entre les notes et les contenus et que des discussions au cas par cas se sont tenues sur le détail de chaque UE entre les responsables.

L' Accord relatif au programme de double diplôme entre UniCA et In-draprastha Institute of Information Technology Delhi (IIITD) établissant un double diplôme dans le domaine de la Biologie Computationnelle est approuvé avec 48 voix pour et 5 abstentions.

I.3.- Bourses d'études - European MSc in Molecular Pathology (EMMP)

M. DOUAI Accueille Mme Séverine BARRALIS connectée pour présenter cette demande.

Mme BARRALIS explique que l'entreprise pharmaceutique « Johnson and Johnson » a conclu un partenariat avec l'EMMP et UniCA dans le cadre duquel une convention a été signée. L'entreprise prévoit un don pour le MSc qui se traduira par une bourse d'excellence à destination des étudiants inscrits dans la formation qui auront été préalablement sélectionnés. Le processus de sélection est simple, les étudiants devant avoir candidaté au MSc et avoir été acceptés sur la base d'un dossier constitué de pièces classiques telles que CV, lettre de motivation, lettre de recommandation, relevé de notes, etc.. L'équipe pédagogique vérifie ensuite l'éligibilité de l'étudiant puis détermine le choix des lauréats, le classement final étant validé en comité de pilotage IDEX.

Concernant le fonctionnement de la bourse, les étudiants ne sont pas exonérés des frais de formation mais ils perçoivent chacun une bourse de 5000 € par année d'étude. Les bourses sont versées dès le premier semestre de la première année, une fois l'étudiant inscrit dans le programme. Elles sont automatiquement reconduites en seconde année à condition que les étudiants lauréats aient été assidus aux cours et aux examens et qu'ils aient obtenu des résultats suffisants et en cas de non assiduité les boursiers devront rembourser les sommes perçues. Cette bourse a donc été pensée dans le but de soutenir financièrement les étudiants et de contribuer ainsi à l'attractivité des formations au niveau international en valorisant d'excellents profils internationaux. Cette bourse se met donc en place sur le même modèle que d'autres bourses déjà validées pour des MSc IDEX avec une seule différence qui tient à ce qu'il n'est pas prévu d'exonération des frais de formation dans le cas présent, le montant de la bourse accordée étant par ailleurs plus élevé.

Mme BARRALIS répond ensuite à la demande de M. DOUAI que le nombre de bourses attribuées par an sera de cinq.

A Mme LEMAIRE qui souhaite savoir si la formation s'adresse à des professionnels ou à des étudiants en formation initiale, Mme BARRALIS répond que le public sera essentiellement constitué de médecins qui se spécialisent en pathologie moléculaire. L'effectif du MSc tournera entre 25 et 30 étudiants par année d'étude.

M. DOUAI précise que ce MSc a été créé en partenariat avec l'Université de Séville dans le cadre d'Ulysseus et qu'il est également le fruit d'une collaboration avec la société savante du domaine ainsi, au-delà des médecins il est ouvert à d'autres publics pour près d'un quart des effectifs.

Mme BARRALIS précise à la demande de Mme LEMAIRE que la convention est signée seulement entre UniCA et « Johnson and Johnson » et qu'elle ne concerne donc que notre université qui est indépendante pour la sélection des candidats et le versement des bourses. M. DOUAI précise que la collaboration avec Séville est essentiellement pédagogique mais que c'est UniCA qui est porteuse du diplôme et qui gère les inscriptions.

À M. BELLET qui a noté parmi les pièces demandées la présence d'un contrat de travail et qui souhaite savoir si la bourse est réservée aux étudiants qui détiennent ce type de contrat, Mme BARRALIS précise que le contrat de travail est demandé pour les étudiants qui ont déjà intégré le milieu professionnel et qui constituent la majorité du public, mais que dans le cas où l'étudiant ne détient pas ce type de contrat, son absence ne constituera pas une cause éliminatoire pour lui, le premier critère demeurant l'excellence.

Aux interrogations de M. MERCIER sur les demandes de remboursements en cas de non assiduité, Mme BARRALIS indique qu'un suivi de l'assiduité est en place pour chaque cours y compris ceux délocalisés dans les universités partenaires. Jusqu'à présent les étudiants inscrits sont très assidus et la question ne s'est pas posée jusqu'à ce jour, l'assiduité sera vérifiée au cas par cas et les absences devront être justifiées, la bourse pouvant être suspendue en cas d'absences récurrentes et injustifiées.

Elle précise enfin à la demande de M. DIEDERICHs que la bourse est prévue pour les deux années d'études avec la possibilité de l'interrompre entre les deux années si l'étudiant suspend ses études temporairement pour des raisons personnelles, il pourra la percevoir à nouveau dès qu'il réintègrera le cursus. La bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses sauf avec celle prévue pour les mobilités IDEX qui est versée dans le cadre de stage à l'étranger, le but étant de proposer une aide pour les étudiants non boursiers.

La demande de mise en place de bourses d'études pour le European MSc in Molecular Pathology (EMMP) est approuvée avec 45 voix pour et 8 abstentions.

I.4.- modification de la grille de transformation numérique

En l'absence de Mme Isabelle MIRBEL, Vice-Présidente Transformations pédagogiques et FTLV, bloquée à Paris en raison de la grève des contrôleurs aériens, le point est reporté au prochain CAC du 18 septembre.

I.5.- Réglementation des examens

M. CREMOUX fait part de modifications mineures, avant que ne soit envisagée une révision plus complète de la réglementation des examens dans les mois qui viennent, un groupe de travail ayant été créé à cette fin avec la DF, les services scolarités et les directions de composantes.

Il fait part d'une première modification qui concerne les étudiants à statut particulier, demandant des aménagements de leurs études ou de leurs examens, les termes de la réglementation ont été revus afin de se mettre en cohérence avec Flexétude. Ainsi dans la phrase «1.8. *Compte tenu de la spécificité de leur situation et si les dispositions pédagogiques le permettent certains publics d'étudiants sont admis au bénéfice de dispositions dérogatoires en matière d'assiduité et d'organisation des examens.* » il n'est plus nécessaire de préciser « *si les MCC le prévoient expressément* » compte tenu qu'il s'agit d'aménagement en fonction de la situation des étudiants, les MCC ne peuvent prévoir l'ensemble des cas qui pourraient se présenter dans chaque formation. Les aménagements sont ainsi désormais gérés par Flexétude de manière personnalisée pour chaque étudiant.

Une deuxième modification concerne la justification des absences. Il avait été voté l'an dernier que les étudiants pourraient justifier de leurs absences sur certificat médical avec arrêt de travail. Cette disposition a posé un certain nombre de problèmes, certains médecins refusant de délivrer des arrêts de travail à des étudiants non-salariés, le texte a donc été revu en concertation avec le service de santé de l'université ainsi qu'avec d'autres universités. La logique selon laquelle le seul certificat médical ne peut suffire a été conservée et il est donc désormais demandé un certificat avec

incapacité temporaire mentionnant la durée de l'incapacité à suivre les cours ou à participer aux examens. Les étudiants en contrat d'apprentissage, en revanche, devront continuer à justifier leur absence avec un arrêt de travail puisqu'ils ont un statut salarié.

M. CAILLAUD fait observer une augmentation très forte du nombre de certificats sans arrêt de travail, M. CREMOUX précise qu'un simple certificat médical ne peut constituer un justificatif d'absence recevable.

A Mme OURIACHI qui s'interroge sur le fait qu'il ne peut y avoir de session de rattrapage pour la session de rattrapage, et qui souhaite savoir comment régler le problème des étudiants qui ne peuvent participer à cette dernière session, M. CREMOUX indique que la logique devrait être identique à celle des concours où lorsque le candidat est convoqué à une date précise, sur un horaire précis et qu'il rencontre un empêchement, le jury du concours ne reporte pas l'épreuve.

Toutefois lorsque, compte tenu d'un contexte particulier et notamment pour une épreuve orale, les enseignants ont la possibilité de convoquer sur une autre période l'étudiant ayant eu une absence justifiée, il convient de leur laisser la latitude de le faire même si dans ce type de cas il pourrait être déploré, une rupture d'égalité avec par exemple un temps d'attente plus long pour les étudiants régulièrement convoqués que pour celui dont l'épreuve aura été reporté.

M. SERRANO s'étonne que la possibilité d'ouvrir une session supplémentaire puisse dépendre de l'enseignant, M. CREMOUX redit que la règle devrait être qu'en cas d'absence il n'y a pas de possibilité de rattrapage mais qu'une tolérance subsiste concernant des pratiques qui vont dans le sens du bénéfice de l'étudiant.

M. FOURNIER confirme que les calendriers peuvent être aménagés légèrement dans la limite des sessions prévues mais que les reports d'épreuves ne peuvent se faire après les dates limites de saisies des notes. M. DOUAL ajoute qu'en cas de report, il conviendra de mettre en place des modalités d'évaluation qui soient identiques. M. CREMOUX précise que s'il s'agit d'une épreuve écrite avec un sujet unique il est en conséquence impossible de prévoir une autre épreuve avec un autre sujet.

La réglementation des examens est validée avec 44 voix pour 5 voix contre et 4 abstentions.

La séance est suspendue de 11h00 à 11h15.

II.- Recherche

II.6.- Rattachement de « Skema Research Center » à l'École Doctorale DESPEG (ED 513)

Annexe :

Annexe 1 Liste HDR_SKEMA_Research_Center Juin 2025

Annexe 2 Règlement intérieur CED Septembre 2022

Annexe 3 Charte du doctorat UniCA Septembre 2022

Annexe 4 Règlement intérieur ED DESPEG_Juillet 2024

Convention rattachement du Skema Research Center à UniCA_Version-Finale_27062025

PV Conseil ED DESPEG du 1 juillet 2025

Intervenant :

M. Emmanuel SCARSI, Responsable de la Maison des Études Doctorales (MED)

M. Laurent COUNILLON rappelle que la Skema Business School (SKB) est un établissement qui a participé à la création de la COMUE et d'Université Côte d'Azur. Elle est associée au Grand Établissement UniCA et dispose de plusieurs centres de recherche dont le Skema Research Center, une unité de recherche évaluée par l'HCERES. Il existe déjà un partenariat avec UniCA, notamment avec l'équipe KTO dont les enseignants-chercheurs sont rattachés au GREDEG. L'objectif est maintenant de signer un accord entre Université Côte d'Azur et le Skema Research Center afin de permettre aux doctorants de s'inscrire en thèse au sein d'Université Côte d'Azur.

Cela implique que des étudiants inscrits à la Skema Business School au sein du Skema Research Center seraient rattachés à l'ED DESPEG. Les thèses seront financées par le circuit financier de la SKB et les étudiants auront accès aux formations doctorales de l'ED DESPEG.

La SKB s'engage à identifier un personnel administratif dédié à la gestion administrative des doctorants rattachés à l'école doctorale DESPEG et au support administratif pour les encadrants du SKEMA Research Center. Elle participera également au financement de l'ED à hauteur de 500€ par doctorants afin de couvrir les frais afférents.

Suite à la présentation du partenariat la parole est donnée aux conseillers.

Un conseiller s'interroge sur les disciplines concernées.

M. Emmanuel SCARSI indique qu'il s'agit des disciplines concernées par les thématiques de recherche du Skema Research Center.

Un conseiller précise qu'il s'agit des sections CNU 1,4,5 et 6.

Une conseillère s'interroge sur l'intérêt de ce rattachement à l'ED DESPEG pour Université Côte d'Azur. Elle cite notamment un article de Challenges [« ESCP, Emlyon, Skema... Comment les business schools grignotent le terrain des universités »](#). Elle se questionne également sur l'avantage pour Université Côte d'Azur de donner l'opportunité à la SKB de délivrer un diplôme national alors que c'est une des missions d'UniCA.

M. Laurent COUNILLON répond qu'un des intérêts est que les doctorants qui appartiendraient à cette équipe en partenariat avec UniCA signeront Université Côte d'Azur dans leurs publications

La conseillère indique que dans la convention, il est précisé que la signature pour les chercheurs sera Skema Business School, Université Côte d'Azur.

Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation précise que ce point a été discuté avec Skema Business School et que la question reste en suspens pour la version finale de la Convention.

Un conseiller, membre du Groupement de Recherche en Droit, Économie et Gestion (GREDEG / UMR 7321) indique que son laboratoire est en partenariat avec SKEMA et qu'une partie des chercheurs et chercheuses sont associés au GREDEG (équipe KTO). Il ajoute qu'il existe un Master « Research in Management and Innovation » avec SKEMA et l'EUR Économie et Management. Jusqu'à présent, pour obtenir une bourse de doctorat, ces étudiants devaient faire appel pour la direction de leur thèse à la fois à une personne de SKEMA et d'Université Côte d'Azur. Avec cette convention les doctorants ne pourront pas obtenir de bourse d'UniCA, néanmoins ils/elles pourront soutenir sans la codirection d'un membre permanent d'Université Côte d'Azur. Il précise également que SKB est rattachée à une École Doctorale en Belgique. Le partenariat lui semble intéressant, il y a une très bonne entente avec les chercheurs de SKEMA et le Master fonctionne bien car il prépare vraiment les étudiants à préparer une thèse en science de gestion ou en économie. Néanmoins, la question concernant les avantages pour UniCA lui semble légitime.

Un conseiller s'interroge également sur le montant de participation de 500€ versé par doctorants en compensation à l'ED DESPEG. Cela lui semble peu.

M. Emmanuel SCARSI, indique que les doctorants doivent s'inscrire à Université Côte d'Azur. Il y a une volonté commune de continuer ces partenariats de recherche. En ce qui concerne les flux financiers, il est possible d'échanger sur les frais d'inscriptions en doctorat pour les doctorants de SKEMA.

Un Conseiller s'interroge sur le rattachement des doctorants et s'ils/elles seront obligatoirement rattachés à un laboratoire Université Côte d'Azur.

M. Emmanuel SCARSI précise qu'il ne sera pas nécessaire pour les doctorants de SKEMA d'être rattachés à un laboratoire Université Côte d'Azur.

Une conseillère s'interroge sur la possibilité pour des chercheurs et chercheuses basés sur différents sites en France et à l'international de pouvoir diriger des thèses sans aucun chercheur d'un laboratoire d'Université Côte d'Azur. Elle approuve la liberté des partenariats entre SKEMA et Université Côte d'Azur, néanmoins elle s'inquiète sur ce que cette convention semble plutôt les affaiblir. Elle fait part du contexte concurrentiel entre l'enseignement supérieur public et privé.

M. Ali DOUAI, Vice-Président Formation, indique que les doctorants seraient inscrits à Université Côte d'Azur dans le cadre de deux disciplines. L'Université s'engage à ce que les doctorants ne viennent pas candidater sur les financements des thèses UniCA. Ces étudiants seront amenés à signer leurs publications Skema Business School et Université Côte d'Azur. Il précise que le nombre d'étudiants seraient limitées à huit par an et que l'École Doctorale garderait sa compétence et le pouvoir de décision sur leur inscription.

M. Emmanuel SCARSI précise que l'articulation et le suivi de thèse se rapprochent des subventions CIFRE.

Une conseillère souligne que pour un étudiant sous contrat CIFRE, le / la directeur de thèse reste responsable de la thèse contrairement à ce qui est proposé dans la convention avec SKB. Elle ajoute que, selon elle, le comité de suivi de thèse ne dispose pas d'un contrôle suffisamment strict si la thèse ne se passe pas bien. Elle pense qu'il est dangereux de se priver de la possibilité de diriger des thèses. D'autre part, elle craint que l'École Doctorale n'ait du mal à contrôler la qualité de la thèse particulièrement avec une structure avec un rayonnement à l'international.

Un conseiller ajoute que cette structure est hors cadre même si elle est évaluée par l'HCERES.

L'HCERES est une évaluation externe et il n'y a pas de rattachement à une unité d'Université Côte d'Azur.

Un conseiller demande les chiffres de la pression sur l'encadrement des thèses.

M. Emmanuel SCARSI répond que cela dépend des spécialités. Pour exemple, 200 doctorants sont inscrits à l'ED DES-PEG pour 160 encadrants HDR. Il ajoute que les huit étudiants supplémentaires n'augmenteront pas la pression.

Suite aux échanges, M. Laurent COUNILLON propose de passer au vote puisque celui-ci est à l'ordre du jour, sous réserve que si le vote devait être négatif, on revoie dans le futur une convention amendée sur les éléments évoqués en séances.

Suite à la discussion, M. Ali DOUAI propose de voter sur le point tout en remontant les recommandations du Cac.

M. Laurent COUNILLON propose de passer au vote

Le Conseil Académique donne un avis défavorable à la majorité au rattachement de la Skema Business School à l'École Doctorale DESPEG (5 voix POUR, 37 voix CONTRE, 9 ABSTENTIONS)

II.7.- Nouvelle direction adjointe du Groupe de Recherche en Management (GRM / UPR 4711)

Annexe :

CV Mohamed DIDI ALAOUI_juin 2025

GRM_Conseil de Laboratoire_10062025_Direction Adjointe

M. Laurent COUNILLON indique le Groupe de Recherche en Management est dirigé actuellement par Ulrike MAYRHOFFER et souhaite se doter d'une direction adjointe qui serait chargé de développer les relations externes du GRM.

Il précise que M. Mohamed DIDI ALAOUI proposé pour le poste, est déjà membre du comité exécutif du laboratoire et membre élu du comité de pilotage de sciences de gestion et du conseil de laboratoire du GRM. Il a également publié de nombreuses publications.

Le conseil de laboratoire a voté à l'unanimité le 10 juin 2025 pour la nomination de M. Mohamed DIDI ALAOUI en tant que directeur adjoint.

M. Laurent COUNILLON propose de passer au vote et que le Cac donne également un avis favorable à cette nomination à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026 (alignement du mandat avec celui de la direction de l'unité).

Conseil Académique n°6 du 03/07/2025

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de M. Mohamed DIDI ALAOUI, MCF-HDR, en tant que directeur adjoint du Groupement de Recherche en Management (GRM / UPR 4711) à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026 (47 voix POUR, 3 ABSTENTIONS).

II.8.- Changement de direction et direction adjointe du Centre de Recherche en Histoire des Idées (CRHI / UPR 4318)

Annexe :

CV Jean

CV Plouviez

CV Poinat

PV direction adjointe

PV Direction

Intervenante :

Mme Mélanie PLOUVIEZ, Maîtresse de conférences au CRHI

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à Mme Mélanie PLOUVIEZ afin de présenter le laboratoire et expliquer le contexte du changement de direction et de direction adjointe du laboratoire.

Mme Mélanie PLOUVIEZ indique le CRHI est un laboratoire de Philosophie qui est orienté sur une méthodologie et une thématique forte : l'histoire des idées.

Le laboratoire a été créé en 1983 et il est rattaché à titre principal à l'EUR CREATES et à titre secondaire à l'EUR LEX SOCIETY.

Elle précise que le laboratoire est de taille modeste mais dispose d'un nombre de financement par projet conséquent. D'autre part le laboratoire publie une revue « Noesis » qui est bien installée dans le paysage philosophique avec une publication biannuelle en papier et en numérique.

Le laboratoire a été restructuré durant la précédente mandature en plusieurs axes :

Axe1 Etat et justice sociale

Axe2 Être et phénomène

Axe3 Éthique et politique des nouvelles technologies

Axe transversal épistémologie

Elle présente ensuite le contexte du changement de direction et de direction adjointe. Le directeur actuel, M. Gregori JEAN est en fin de mandat ainsi que les 2 directrices-adjointes Mme Vanessa NUROCK et Mme Valentina TIRLONI. Le Conseil de laboratoire a donc procédé à de nouvelles élections et propose à la majorité des votes (effectués le 6 et le 16 juin), Mélanie PLOUVIEZ en tant que directrice et MM Gregori JEAN et Sébastien POINAT en tant que directeurs adjoints.

M. Laurent COUNILLON propose que le Cac donne un avis favorable à la nomination de Mme Mélanie PLOUVIEZ, MCF HDR, en tant que directrice et MM Gregori JEAN, PR et Sébastien POINAT, MCF en tant que directeurs adjoints du CRHI à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2030.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de Mme Mélanie PLOUVIEZ, MCF HDR, en tant que directrice et MM Gregori JEAN, PR et Sébastien POINAT, MCF en tant que directeurs adjoints du CRHI à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2030. (48 voix POUR, 2 ABSTENTIONS).

M. Laurent COUNILLON remercie M. Gregori Jean pour son investissement dans le laboratoire durant son mandat de directeur ainsi que Mme Vanessa NUROCK et Mme Vanessa TIRLONI.

II.9.- Direction par intérim du Centre Transdisciplinaire d'Epistémologie de la Littérature et des Arts vivants (CTELA / UPR 6307)

Annexe :

CV_nordera_2025_CAC

PV Conseil de labo CTELA 24 juin 2025

M. Laurent COUNILLON précise que suite à une mobilité de la directrice actuelle (Mme Emmanuelle PERALDO) Mme Marina NORDERA, Professeure en danse histoire et historiographie, est proposée en tant que directrice par intérim du laboratoire par le Conseil du CTELA du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025. Il informe également les membres que cet intérim aura pour objectif de permettre au Ctela de confirmer les candidatures et de préparer la mise en place d'une nouvelle direction qui sera présentée en Cac à la fin d'année universitaire.

Mme Marina NORDERA a une expérience étendue des responsabilités administratives et scientifiques. Elle a dirigé durant 3 ans le laboratoire RITM (EA 3158), est co-responsable du thème 4 (arts vivants) du CTELA et a été nommée à sa direction adjointe en 2023.

M. Laurent COUNILLON propose de donner un avis favorable à la nomination de Mme Marina NORDERA, PR, en tant que directrice par intérim du CTELA à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Marina NORDERA, PR, en tant que directrice par intérim du Centre Transdisciplinaire d'Epistémologie de la Littérature et des Arts vivants (CTELA / UPR 6307) du 1er septembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025. (50 voix POUR).

M. Laurent COUNILLON remercie Mme Emmanuelle PERALDO pour son investissement dans le laboratoire durant son mandat.

II.10.- Point d'information Appel à projets CSI 2026

M. Laurent COUNILLON indique que malgré la situation financière complexe cette année, tous les crédits ont été versé pour les Crédits Scientifiques Incitatifs 2025.

75 demandes ont été reçues et 115 expertises réalisées par les membres du Conseil Académique.

M. Laurent COUNILLON remercie chaleureusement les conseillers et conseillères pour leur implication cette année dans l'appel à projets.

Les séances du Cac consacrées au CSI représente 14h d'instance pour 80 membres et 1ETP sur 2 mois pour la gestion Cac et financière de l'appel à projets.

Suite à l'audit de l'Igesr, deux recommandations (dont une concernant les CSI) ont été proposées :

- Au vu du temps d'activité, pour ne pas inclure les CSI dans les dotations ?
- Possibilité de créer des groupes de travail sur les dotations

Une conseillère s'interroge sur la suppression des CSI car certaines dotations ne sont pas reversées aux chercheurs et chercheuses et cela les priveraient de crédits pour certaines de leur recherches.

Une conseillère s'interroge également sur cette suppression et pense qu'il serait dommageable de se priver de l'expertise du Cac. D'autre part si l'objectif est de réaliser des économies, les séances du Cac n'aurait pas d'impact important.

M. Laurent COUNILLON indique que les laboratoires ont évolué sur l'obtention de ressources propres et n'ont peut-être plus besoin des CSI à l'exception du volet colloques. Il s'interroge sur la pertinence des 500k€ consacrés aux CSI mais souligne qu'UniCA se priverait d'un instrument pour définir ses priorités scientifiques.

Une conseillère s'interroge sur la proposition de suppression et se questionne sur l'objectif principal de l'Igesr.

M. Laurent COUNILLON indique que l'objectif est une réflexion sur les différents volets financiers de l'établissements dans une situation compliquée.

Un conseiller confirme que les problématiques ne sont pas les mêmes pour les différents volets. Il propose d'initier une réflexion sur chaque volet. Pour les volets colloques et équipements, les laboratoires peuvent directement investir mais en ce qui concerne le volet recherche, les subventions s'adressent principalement aux jeunes chercheurs et chercheuses. Il propose de le remplacer par une enveloppe directement fléchée sur les nouveaux entrants.

Une conseillère indique qu'il serait intéressant de flécher spécifiquement les crédits sur des projets (mission et nouveaux entrants).

M. Laurent COUNILLON évoque l'idée de déléguer le choix des projets et du fléchage aux conseils de laboratoire. Néanmoins il faut rester vigilant à ne pas priver les chercheurs et chercheuses en milieu de carrière de financements accessibles. Il précise que ces différents points seront discutés lors de la création des Groupe de travail Cac dotation et stratégie recherche qui seront créés en septembre. Il s'agit donc d'une réflexion sur un relativement moyen/long terme.

La séance est levée à 12h40

Pour le Président et par
délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

